



Traité Makot

Michna 4 - Chapitre 2

לְהִיכֵן גּוּלִיּוֹן? לְעִיר מִקְלָט.
לְשָׁלוֹשׁ שְׁבַעֲבָר הַיַּרְדֵּן וְלְשָׁלוֹשׁ שְׁבַאֲרֵץ כְּנַעַן,
שְׁנֵאמַר: (בְּמִדְבַר לֵה, יוֹד)
"אֵת שְׁלֹשׁ הָעָרִים תִּתְּנוּ מֵעֲבַר לַיַּרְדֵּן,
וְאֵת שְׁלֹשׁ הָעָרִים תִּתְּנוּ בְּאֶרֶץ כְּנַעַן".
עַד שֶׁלֹּא נִבְחָרוּ שְׁלוֹשׁ שְׁבַאֲרֵץ יִשְׂרָאֵל,
לֹא הָיוּ שְׁלוֹשׁ שְׁבַעֲבָר הַיַּרְדֵּן קוֹלְטוֹת, שְׁנֵאמַר: (בְּמִדְבַר לֵה, יג)
"שֵׁשׁ עָרֵי מִקְלָט תִּהְיֶינָה",
שִׁיהוּ שְׁשֶׁתֵּן קוֹלְטוֹת כְּאַחַת.

Vers où sont-ils exilés ? Vers les villes de refuge : vers les trois [villes] de l'autre côté du Jourdain [à l'Est], et vers les trois [villes] dans la terre de Kena'an ; comme il est dit (Bamidbar 35,14) : « Trois villes vous désignerez de l'autre côté du Jourdain, et trois villes vous désignerez dans la terre de Kena'an ».

Tant que les trois [villes] situées en Israël n'avaient pas été choisies, les trois [villes] situées de l'autre côté du Jourdain ne servaient pas de refuge ; [comme il] est dit (Bamidbar 35,13) : « Elles seront six villes de refuge », jusqu'à ce que toutes les six fournissent un refuge simultanément.



Questions au Rav Dayan (tome 6)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions